ESPACE d'ACCUEIL de JOUR



Bienvenue !

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'Espace d'Accueil de Jour de GARD'ESPOIR.

Nous vous remettons ce livret d'accueil qui, nous l'espérons, facilitera votre arrivée dans ce lieu.

Nous souhaitons qu'il soit le plus complet possible et qu'il puisse être entre vous et nous un premier contact permettant de futurs échanges conformes à vos attentes.

Ce document vous présente l'Espace d'Accueil de Jour, décrit l'organisation et les prestations dont vous pourrez bénéficier.

Nous souhaitons vous proposer un accompagnement au plus près de vos attentes, dans une ambiance chaleureuse et sécurisante.

Nous comptons sur vous pour toute proposition pouvant améliorer notre service.

Nous sommes dès à présent à votre disposition.

L'équipe de l'Espace d'Accueil de Jour GARD'ESPOIR

L'Association

L'association GARD'ESPOIR a été créée en 1999 par des parents qui souhaitaient proposer aux personnes ayant un parcours psychiatrique un lieu d'accueil leur permettant de renouer des liens sociaux, de les accompagner dans un mieux vivre et une plus grande autonomie.

L'Espace d'Accueil de Jour, géré par l'association a été ouvert en 2003. Il se situe à Nîmes, 18 rue Auguste Bosc.

Le président actuel de notre association s'appelle Olivier ATGER. Il est toujours disponible pour les personnes qui souhaitent le rencontrer.



L'équipe de l'Espace d'Accueil de Jour

Elle est composée de :

- 1 Directeur
- 1 Secrétaire & Comptable
- 4 Educateurs / Educatrice spécialisés
- 1 Monitrice-Educatrice
- 1 Infirmière (permanence le jeudi après-midi)

Au moment de votre arrivée vous aurez l'occasion de rencontrer les salariés présents. Chacun vous accompagnera au fil de vos besoins et de vos souhaits.

L'Espace d'Accueil de Jour : informations pratiques

L'Espace d'Accueil de Jour est ouvert ;

- Le lundi après-midi de 13h30 à 17h30,
- Les mardi, mercredi et vendredi de 10h00 à 17h30
- Et le jeudi de 13h30 à 17h00.

Durant ces heures d'ouverture une permanence physique et téléphonique est assurée.

Toutes les informations pratiques dont vous pourriez avoir besoin (bus, plan, horaires, etc.) sont regroupées dans la plaquette qui vous a été remise avec ce livret.

Sont joints à ce livret d'accueil :

- **✓** Une plaquette d'informations pratiques ;
- ✓ Le Règlement de Fonctionnement ;
- ✓ La Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie ;

N'hésitez pas à nous demander toute information complémentaire.

Dans la maison, vous allez découvrir :

Au rez-de-chaussée:

- Une grande pièce en forme de L avec une partie cuisine pour la préparation des repas, une salle à manger pouvant accueillir une vingtaine de personnes et un salon;
- Le bureau des animateurs ;

Au 1er étage :

- Une grande pièce destinée aux ateliers. C'est également un lieu où l'on peut se reposer lorsque c'est nécessaire ;
- Le bureau du responsable ;
- Le bureau de la secrétaire-comptable ;

Au sous-sol (rez-de-jardin):

- Une salle d'ateliers de création : mosaïque, peinture sur céramique, dessin, etc. ;
- Un atelier bricolage;
- Une grande pièce destinée au repos, aux ateliers de relaxation et qui est utilisée également pour les projections de films ;

Le jardin : Nous y déjeunons en été et ceux qui le souhaitent peuvent jardiner, s'y promener ou s'y détendre un moment.

Nous avons deux véhicules, un minibus de 9 places et une automobile de 7 places qui nous permettent de faire des sorties plusieurs fois par semaine et partir en voyage.

Notre Accompagnement

Notre accompagnement

Vous êtes accueilli à l'Espace d'Accueil de Jour parce que vous avez eu un entretien avec le responsable, qui fait suite à une demande de votre part.

Nous vous proposons de vous accompagner dans les difficultés que vous rencontrez dans votre vie quotidienne, sociale et psychique.

Nous souhaitons vous permettre un mieux-vivre dans vos relations aux autres et dans la cité.

Nos prestations

Nos prestations

Vous pouvez venir à l'Espace d'Accueil de Jour chaque fois que vous en ressentez le besoin ou l'envie sur les jours et horaires définis avec vous.

Vous pouvez y rester le temps que vous voulez et participer en fonction de vos envies aux activités qui vous intéressent.

Vous trouverez toujours un membre de l'équipe pour vous accueillir et être à votre écoute, de façon informelle ou sous forme d'entretiens.

L'Espace d'Accueil de Jour propose :

- * Activités de la vie quotidienne
- Activités créatives, culturelles et sportives
- * Activités à visée thérapeutique
- Activités extramuros
- **❖** Partenariat associatif
- Accompagnement individuel

Pour être à votre écoute

Les personnes accueillies élisent leurs trois représentants chaque année; ces représentants sont disponibles pour répondre à vos questions, vous aider à vous repérer et recueillir vos impressions pour nous les transmettre si cela est trop difficile lorsque vous arrivez.

Une réunion mensuelle est prévue et rassemble les personnes accompagnées et l'équipe.

Le mois suivant la réunion mensuelle se fait seulement avec les personnes accueillies et leurs représentants.

Un questionnaire vous sera remis une fois par an afin de recueillir de façon anonyme vos ressentis.

L'Espace d'Accueil garantit à toute personne accompagnée, en conformité avec l'article L311-3 du code de l'action sociale et des familles, un droit à l'expression ses doléances pour ce faire, une « boite de recueil des doléances et réclamations », est mise à disposition à l'entrée des locaux.

Nous souhaitons faciliter et encourager l'expression verbale des ressentis et difficultés de chacune des personnes accompagnées. Elle est prise en compte pour améliorer notre accompagnement et vous pourrez nous faire part de vos remarques en toute confiance et sécurité.

Quelques renseignements supplémentaires

La fin de l'Accompagnement

L'accompagnement se termine lorsque vous le désirez et/ou lorsque vous avez trouvé un équilibre de vie qui vous convient.

Il peut également s'interrompre selon les modalités décrites dans le Règlement de fonctionnement.

Vos droits

Les informations relatives à la personne accompagnée sont protégées par la confidentialité à laquelle est tenu l'ensemble du personnel.

La personne accompagnée a accès sur demande auprès du directeur à toute information le concernant.

A cet effet, il est constitué, dans le service, pour chaque personne accompagnée, un dossier où sont centralisées toutes les informations nécessaires au suivi de son accompagnement.

Quelques renseignements supplémentaires suite

Traitement informatique des données

Les données concernant les personnes accompagnées font l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions fixées à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ».

La personne accompagnée peut exercer un droit d'accès et de rectification de ces données.

Pour des raisons légitimes, elle peut faire opposition au recueil et au traitement de données nominatives la concernant.

Recours à un médiateur

En cas de réclamation, de contestation ou de non-respect des droits de la personne, celle-ci peut contacter le directeur ou le président de l'association.

Il y a également la possibilité de passer par la médiation des représentants des usagers siégeant au Conseil de la Vie Sociale.

Par ailleurs, la personne accompagnée peut faire appel à un médiateur, qui peut être choisi sur la liste des « Personnes Qualifiées » du département.





ESPACE D'ACCUEIL DE JOUR GARD'ESPOIR

18 rue Auguste Bosc – 30900 NIMES 04 66 38 97 20

eajgardespoir@gmail.com

 N° Siret 443 298 898 00034— Code NAF : 8720A

N°FINESS: 300005428